

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/007966**
n°de gestion : **1997B01780**
n°SIREN : **413 700 428 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 11/06/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ACG AUDIT CONSULTING GROUP - société à responsabilité limitée

43 rue Corneille Bâtiment C 31100 Toulouse -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale du 29/05/2009 (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

I

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

11 JUIN 2009

enregistré sous le numéro :
N° de gestion :

7966

1997 B 1780

SARL ACG - AUDIT CONSULTING GROUP

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10.000 EUROS

Siège social : 43 Rue Corneille – Bâtiment C
31100 TOULOUSE

RCS TOULOUSE : 413 700 428

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

L'an deux mille neuf, le vingt neuf mai à 18 heures,

Les associés de la société "SARL ACG - AUDIT CONSULTING GROUP", Société à Responsabilité Limitée, au capital de 10.000 EUROS, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par la gérance conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-François LAFFONT en qualité de Gérant.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence - à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée ;

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

5

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Démission de Mademoiselle Olivia LAFFONT de ses fonctions de gérant*
- *Pouvoirs.*

Le Président donne ensuite lecture de son rapport. Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Mademoiselle Olivia LAFFONT de ses fonctions de gérante, à compter du 31 mai 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

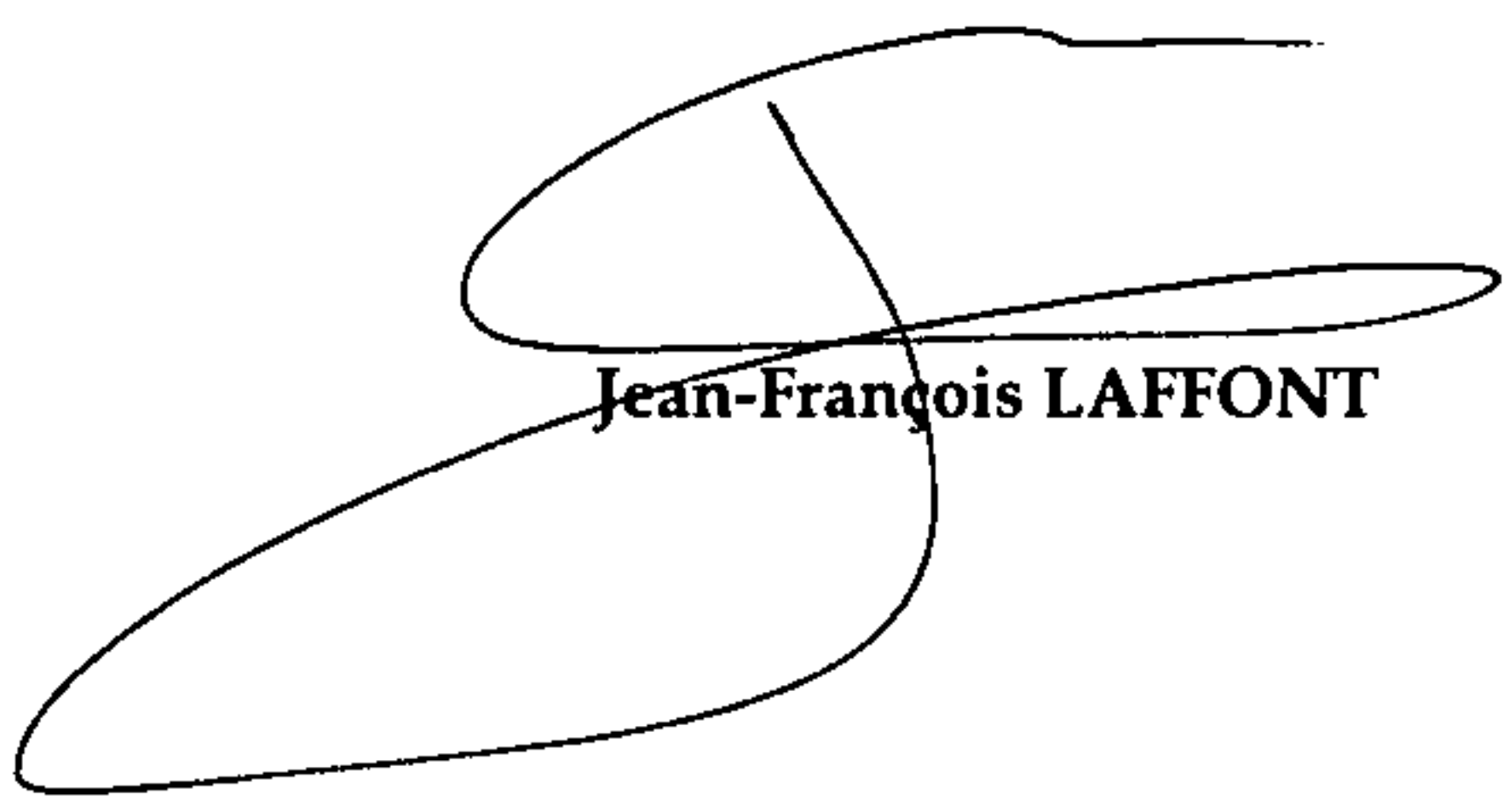
DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.



Jean-François LAFFONT